

A. FARINA RENOV
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 3.000 Euros
Siège social : 108, rue Béranger, 92320 Chatillon
RCS de Nanterre B 832 080 287

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10 MARS 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 10 mars à 16 heures,

Monsieur Mario FARINA

Demeurant 8 cité des Cerisiers, 92140 Clamart,
agissant en qualité d'associé unique et Président de la société « A. FARINA RENOV », Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est situé 108, rue Béranger, 92320 Chatillon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 832 080 287.

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Mario FARINA, en sa qualité de Président de la société « A. FARINA RENOV » dont il est l'associé unique, doit, à la demande du Registre du commerce et des sociétés de Nanterre faire procéder à une inscription modificative afin que, les capitaux propres ayant été reconstitués, soit supprimée la mention de la perte de la moitié du capital social inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- A la reconstitution des capitaux propres et la radiation de la mention de la perte de la moitié du capital social inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre
- Aux pouvoirs

PREMIERE DECISION

L'Associé unique constate qu'il résulte des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - approuvés par décisions du 14 juin 2024 - que les capitaux propres, qui sont au moins égal à la moitié du capital social, ont été reconstitués.

L'associé unique sollicite, en conséquence, conformément à l'article R. 123-66 du Code de commerce, la radiation de la mention de la perte de la moitié du capital social inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre.

MF

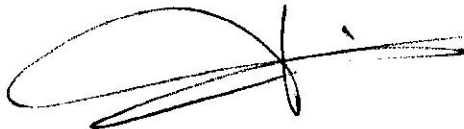
DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité et de régularisation.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et Président et reproduit sur le registre de ses décisions.

Mario FARINA
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop followed by a horizontal stroke and a small vertical tick at the end.

POUVOIR

JE SOUSSIGNE :

Monsieur Mario, Pierre, Philippe FARINA
Né le 24 avril 1963 à Issy-les-Moulineaux (92)
De nationalité Française
Demeurant 8 cité des Cerisiers, 92140 Clamart

pris en ma qualité de Président de la société « A. FARINA RENOV »,

constitue par les présentes pour mandataire spécial :

- **Maître Christine MENGUE** - Avocat au Barreau de Paris, 75, rue Broca - 75013 Paris - Tél : 01 43 41 99 43, Fax : 01 45 35 65 37
- **Urgence Formalités**, 5 Rue Saint Louis, 94410 Saint Maurice - Tél : 01 76 46 02 61 / 06 50 38 20 43

à qui je donne mandat de pour moi et en mon nom :

- Faire tous dépôts, toutes modifications auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre suite aux décisions de l'Associé Unique de la société « **A. FARINA RENOV** » du 10 mars 2025 constatant la reconstitution des capitaux propres et sollicitant la suppression de la mention de la perte de la moitié du capital social inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre.
- Faire à cet effet toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et généralement faire le nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au Mandataire.

Fait à
Le

Cherillon
12/03/25

Mr. Mario FARINA
Président de la société A. FARINA RENOV

